



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

PAR COURRIEL

Montréal, le 17 novembre 2023

[REDACTED]

**Objet : VOTRE DEMANDE D'ACCÈS DU 25 OCTOBRE 2023
NOTRE RÉFÉRENCE : 800-02-187**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 25 octobre 2023 visant à obtenir la liste des divulgations d'actes répréhensibles reçues d'un organisme public, et ce depuis le 1^{er} mai 2017. Pour chacun des dossiers, vous demandez d'indiquer :

- la date de réception ;
- l'organisme public qui a transféré le dossier ;
- une brève description de l'acte répréhensible visé ;
- le suivi accordé ;
- la date de fermeture du dossier ;
- si des accusations ont été portées, et de dresser la liste des chefs d'accusation portés.

Le 14 novembre 2023, nous avons communiqué avec vous afin de clarifier les termes de la demande. Vous nous avez référé à [REDACTED]. Pour donner suite à cet entretien, nous partageons avec vous les données agglomérées suivantes :

Années	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Dénonciations communiquées par des administrations publiques	163	56	46	54	152	102	573
Dénonciations reçues	874	513	396	332	795	437	3348
%	18,6%	10,9%	11,6%	16,3%	19,1%	23,3%	17,1%

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c A-2.1, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en annexe une note relative à l'exercice de ce recours.



COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Veillez recevoir, [REDACTED] nos salutations distinguées.



Nathalie Lefebvre
Responsable de l'accès aux documents
et à la protection des renseignements personnels